



Liquidation/dissolution de SCI pendant un litige

Par Tata120

Bonjour,

Nous avons dans le cadre d'une succession vendu une maison qui est dans une SCI. Pendant la procédure de dissolution/liquidation dont nous avons voté le PV de dissolution/liquidation anticipée à l'amiable en Juin, on a reçu en Juillet une mise en demeure de la part des nouveaux propriétaires de la maison car ils ont un litige sur la maison. Nous entamons des négociations.

La SCI n'est pour le moment pas liquidée. Nous n'avons eu aucunes nouvelles de cette dissolution/liquidation du notaire depuis Juin sauf depuis 2 jours ou elle nous dit qu'elle va envoyer les papiers pour continuer/entamer la procédure.

Le liquidateur désigné de la société, un membre de notre famille, vu que c'est une succession a donc envoyé un mail pour demander au notaire de stopper le processus de dissolution/liquidation le temps de résoudre le litige.

Le notaire n'est pas d'accord et nous dit que ce n'est pas la chose à faire. Elle ne veut pas mettre en stop la procédure si on ne lui donne pas une date butoire pour la reprendre, alors qu'on ne sait même pas combien de temps va durer le litige... La notaire nous dit que ça nous engendrera des frais supplémentaires au greffe du tribunal si on met en pause la procédure.

On a vu que si on a liquidé la société et que par exemple on nous assigne en justice, il y aura potentiellement un mandataire ad hoc qui sera désigné pour résoudre le litige ...et que cela va compliquer toute la procédure.

Est-ce vrai? Merci.